



Imprimé avec des encres végétales sur du papier PEFC par une imprimerie détentrice de la marque Imprim'vert, label qui garantit la gestion des déchets dangereux dans les filières agréées. La certification PEFC garantit que le bois utilisé dans la fabrication du papier provient de forêts gérées durablement.



008

www.lesclesdelabanque.com

Le site d'informations pratiques sur la banque et l'argent

Maîtriser son endettement

LES MINI-GUIDES BANCAIRES



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

FBF - 18 rue La Fayette - 75009 Paris
cles@fbf.fr

Nouvelle édition
Décembre 2011



Sommaire

Ce mini-guide vous est offert par :



« Le présent guide est exclusivement diffusé à des fins d'information du public. Il ne saurait en aucun cas constituer une quelconque interprétation de nature juridique de la part des auteurs et/ou de l'éditeur ».

« Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle des textes de ce guide est soumise à l'autorisation préalable de la Fédération Bancaire Française ».

Éditeur : FBF - 18 rue La Fayette 75009 Paris - Association Loi 1901

Directeur de publication : Ariane Obolensky

Directeur délégué de publication : Valérie Ohannessian

Rédacteur en chef : Valérie Ohannessian

Rédacteur : Béatrice Durand

Maquette : Olivier Lhomme

Imprimeur : Concept graphique,

ZI Delaunay Belleville - 9 rue de la Poterie - 93207 Saint-Denis

Dépôt légal : décembre 2011

| | |
|--|----|
| Introduction | 2 |
| Pourquoi et comment évaluer mon endettement ? | 4 |
| Comment calculer mon taux d'endettement ? | 6 |
| Quelle est la limite que mon taux d'endettement ne doit pas dépasser ? | 10 |
| Comment calculer le reste pour vivre ? | 14 |
| Faut-il prendre en compte des situations particulières ? | 18 |
| Que me permet un endettement bien maîtrisé ? | 20 |
| Que faire si je commence à éprouver des difficultés financières ? | 22 |
| Comment réagir si je fais face à une perte de revenus ? | 24 |
| Et si malgré mes efforts, je n'arrive plus à faire face ? | 28 |

Introduction




Il existe bien des façons de s'endetter : crédit souscrit auprès d'un établissement de crédit, facilités de paiement en plusieurs fois pour un achat en magasin, découvert en compte, retard de paiement de factures ou emprunt auprès d'un proche...

Il est important de bien maîtriser son endettement.

C'est avec vos revenus que vous remboursez vos dettes. Vous devez donc pouvoir faire face tous les mois à leur remboursement, en tenant compte également de toutes les dépenses liées aux besoins de la vie courante.

Bien gérer son endettement, cela permet de se constituer une épargne de précaution mais surtout d'éviter le surendettement.

Pourquoi et comment évaluer mon endettement ?



Connaître votre endettement permet :

- d'évaluer le montant que vous pouvez éventuellement épargner une fois toutes vos dépenses mensuelles effectuées,

- de savoir si vous pouvez demander un nouveau crédit,
- d'éviter de vous endetter au-delà de vos capacités de remboursement,
- de détecter une éventuelle situation de surendettement.

Il existe différentes approches, complémentaires, qui permettent d'affiner l'évaluation de votre endettement :

- le calcul du taux d'endettement,
- le calcul du reste pour vivre,
- la prise en compte de situation(s) particulière(s) (la composition familiale par exemple).

Comment calculer mon taux d'endettement ?



Votre taux d'endettement, c'est la part de vos revenus mensuels actuellement consacrée au remboursement de vos dettes et au paiement de votre loyer si vous êtes locataire. C'est donc le rapport en pourcentage de vos charges de crédit et de loyer sur vos revenus pendant la même durée.

$$\text{taux d'endettement} = \frac{\left(\text{remboursement mensuel du crédit} + \text{loyer} \right) \times 100}{\text{revenus}}$$

C'est un indicateur souvent utilisé par les banques lors de l'étude d'une demande de crédit.

Si ce taux est trop important, vous risquez de ne plus pouvoir faire face aux autres dépenses indispensables comme l'alimentation et l'énergie ou encore occasionnelles comme les loisirs.

Votre conseiller bancaire peut vous aider à effectuer ce calcul.

1/ Les revenus à prendre en compte :

Votre salaire et le cas échéant celui de votre conjoint mais aussi les autres ressources telles que les aides personnalisées au logement, les pensions reçues, les revenus fonciers si vous êtes propriétaire d'un logement que vous mettez en location, les bourses d'étude, etc.


A savoir : vous ne devez tenir compte que des revenus à caractère certain et durable. Une source de revenu incertaine ou limitée dans le temps ne doit pas être prise en compte pour faire face à des mensualités de remboursement de crédit ou des loyers qui eux arrivent de façon certaine et régulière.

2/ Les charges à prendre en compte :

Le remboursement de tous les crédits en cours (prêts immobiliers, crédits à la consommation, crédits renouvelables ou les paiements en plusieurs fois auprès de magasins, etc.) le loyer et, s'il y a lieu, les pensions que vous versez...

Conseil : Pour ne rien oublier, reprenez vos relevés de compte au moins sur un trimestre et vérifiez toutes les opérations qui passent au débit de votre compte. N'oubliez pas de compter les remboursements de crédits renouvelables. Si vous omettez une charge de remboursement, votre calcul sera faussé et vous serez en réalité plus endetté que ce que vous croyez.

Quelle est la limite
que mon taux
d'endettement
ne doit pas
dépasser ?



Votre taux d'endettement doit rester raisonnable afin de pouvoir faire face aux autres dépenses de la vie courante comme l'alimentation, l'énergie, les transports, les loisirs...

Le taux le plus communément admis se situe à 33 % : consacrer plus du tiers de ses revenus réguliers au remboursement de ses crédits et au paiement de son loyer laisse généralement peu de marge financière pour faire face aux autres dépenses courantes et encore moins aux imprévus.

Exemple :

Revenu mensuel

2000

Loyer mensuel

600

Mensualité de crédit
à la consommation

200

Calcul du taux d'endettement

$$\text{taux d'endettement} = \frac{(200+600) \times 100}{2000} = 40\%$$

Dans cet exemple, le taux est supérieur à 33% et ne permet donc pas d'avoir un budget sécurisé.

Si, après avoir fait le calcul ci-dessus, votre taux d'endettement ressort à plus de 33 %, il peut être prudent de faire le point avec votre conseiller bancaire même si vous n'avez jamais eu d'incident sur votre compte.

Comment calculer le reste pour vivre ?



Une autre approche, qui vient compléter le calcul du taux d'endettement, consiste à évaluer ce qui vous reste chaque mois pour les dépenses de la vie courante, lorsque vous avez déduit de vos revenus les remboursements de vos crédits et votre loyer.

Exemples :

| | Famille 1 | Famille 2 |
|---|--------------|--------------|
| Revenu mensuel | 3000 | 1300 |
| Mensualité de crédit immobilier | 900 | 430 |
| Mensualité de crédit à la consommation | 100 | 0 |
| Taux d'endettement* | 33 % | 33 % |
| Reste pour vivre | 2000 | 870 |

*Calcul du taux d'endettement :

$$\text{Famille 1 : } \text{taux d'endettement} = \frac{(900+100) \times 100}{3000} = 33 \%$$


$$\text{Famille 2 : } \text{taux d'endettement} = \frac{430 \times 100}{1300} = 33 \%$$

Dans ces deux exemples, le taux d'endettement est le même. Mais alors que dans le premier cas la famille dispose de 2000 euros pour vivre, dans le second cas, elle ne dispose que de 870 euros.

On voit alors qu'un même taux d'endettement de 33 % représente une charge :

- importante si vous avez de faibles revenus
- supportable si vos revenus sont plus élevés.

Faut-il prendre
en compte
des situations
particulières ?



Bien d'autres critères entrent en compte pour savoir si la somme restant pour vivre est suffisante : la composition de la famille (frais de cantine ou de crèche par exemple), des frais de transport particulièrement importants si le trajet domicile-travail est long, l'hébergement d'une personne dépendante... C'est pourquoi chaque analyse doit être personnalisée.

Que me permet un endettement bien maîtrisé ?

Si vous voulez souscrire un nouveau crédit afin de réaliser de nouveaux projets, voici quelques conseils utiles :


- ➔ Prenez le temps de la réflexion, un achat à crédit ne se fait pas sur un coup de tête ou un coup de cœur.
- ➔ Votre taux d'endettement actuel n'est qu'un indicateur sur votre situation présente. Vous devez calculer votre taux d'endettement prévisionnel en

intégrant la mensualité du crédit envisagé mais aussi éventuellement les dépenses et ressources à venir, pour voir si votre projet sera viable.

- ➔ Faites le point sur votre budget pour vérifier qu'il vous reste chaque mois, déduction faite de toutes vos dépenses, une marge suffisante pour faire face à la nouvelle mensualité de remboursement.
- ➔ Comparez les offres de crédit pour retenir celle qui vous convient le mieux.

Vous pouvez aussi penser à vous constituer une épargne, notamment de précaution. Mettre tous les mois un peu d'argent de côté est une bonne habitude à prendre dès que le budget le permet. Vous pourrez ainsi faire face aux imprévus.

Que faire si je commence à éprouver des difficultés financières ?



Si vous avez de plus en plus de difficultés à régler vos dépenses courantes et vos dettes, n'attendez pas pour évaluer l'importance de vos problèmes financiers.

Refaites un point complet sur votre budget. Vos revenus suffisent-ils toujours à faire face à vos dépenses ? Essayez de comprendre la situation : Vos dettes ont-elles augmenté ? Vos revenus ont-ils baissé ? Vos difficultés sont-elles passagères ou durables ?

Attention à l'utilisation ou à l'aggravation de votre découvert en compte. C'est aussi une dette qu'il faudra rembourser.

Ne contractez pas de nouveau crédit pour payer vos charges de remboursement ou des loyers en retard, cela aggraverait votre endettement.

N'hésitez pas à parler au plus tôt de vos problèmes à votre conseiller bancaire. Il peut vous aider à y voir plus clair et trouver avec vous des solutions.

Comment réagir si je fais face à une perte de revenus ?




Perte d'emploi, séparation, maladie... vos revenus peuvent baisser et ne plus suffire à faire face à vos dépenses courantes parfois pré-engagées. Voici ce que vous pouvez faire :

- ➔ Avant tout, rééquilibrez votre budget en identifiant les dépenses que vous pourriez réduire par exemple.
- ➔ Différez certains achats ou, quand ils sont nécessaires, choisissez des formules économiques.
- ➔ Ne souscrivez pas de nouveau crédit pour faire face à des difficultés de trésorerie : votre endettement et vos charges s'alourdiraient, votre situation serait alors encore plus déséquilibrée.

- En cas de perte d'emploi ou de maladie, pensez à faire intervenir, s'il y a lieu, les différentes assurances que vous avez pu souscrire (incapacité de travail, perte d'emploi...).
- Si vous attendez une rentrée d'argent, relancez la personne ou l'organisme pour accélérer l'opération.
- Evitez d'accumuler des retards de paiements qui s'avèrent vite très coûteux.
- Recherchez une aide auprès de votre entourage, de votre employeur et auprès d'un service d'action sociale.

- Contactez vos créanciers pour demander des délais supplémentaires ou mieux, un rééchelonnement.
- Utilisez avec prudence le regroupement de crédits car le montant total à rembourser sera au final souvent plus élevé. Par ailleurs, il doit s'accompagner d'un rééquilibrage plus en profondeur de votre budget.
- Dans tous les cas, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec votre conseiller bancaire pour faire un point complet sur votre nouvelle situation.

Et si malgré
mes efforts,
je n'arrive plus
à faire face ?



Si malgré tout, vous éprouvez des difficultés financières graves, que vous ne parvenez plus à faire face à toutes vos dettes et toutes vos dépenses, si des incidents de paiement et de remboursement se sont multipliés, vous êtes alors probablement surendetté.

Vous pouvez alors déposer un dossier à la commission de surendettement de la Banque de France proche de votre domicile. Vous pouvez vous faire aider par votre conseiller bancaire ou par un service d'action sociale pour la constitution de votre dossier.

Un mini-guide sur le surendettement (n°22) est disponible gratuitement sur www.lesclesdelabanque.com.